



ENGLISH VERSION ON THE LAST PAGE

Madame, Monsieur,

L'Association des Parents d'élèves et des élèves majeurs des Ecoles Genevoises de Musique (ASPEM) vous convie à son

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SUIVIE D'UNE VERRÉE)

Jeudi 1^{er} février 2018 – 19h30

à la Salle de spectacle de l'Institut Jaques-Dalcroze, rue de la terrassière 44, 1207 Genève

Les échanges constructifs de la réunion d'information du 11 octobre 2017 ont confirmé la nécessité et la volonté des parents de la réactivation de l'ASPEM. Nous comptons dès lors sur votre dynamisme et votre engagement pour mener à bien cette phase de transition et pour donner un second souffle à notre association.

Pour information, la qualité de membre de l'association peut être acquise en versant avant l'assemblée générale la cotisation de Frs 20.- sur le compte CCP 17-466943-3 et il sera également possible de régler la cotisation en espèces sur place avant le début de l'assemblée.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;
3. Approbation du rapport d'activité ;
4. Approbation des comptes ;
5. Décharge du comité ;
6. Modification des statuts (voir proposition en annexe) ;
7. Election du comité, de la présidence, des vérificateurs aux comptes ;
8. Divers.

Nous espérons vous voir nombreux à cette séance qui sera l'occasion de donner un nouvel élan à notre association. Cette assemblée sera suivie d'une verrée.

Pour l'ASPEM
Denise Gori, présidente

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASPEM

Version actuelle	Proposition de modification
<p>Art. 1 Dénomination</p> <p>Sous le nom de « Association des parents d'élèves et d'élèves majeurs de Ecoles Genevoises de Musique » (ci-après dénommée ASPEM), il a été constitué en date du 11 janvier 2001 une association de parents d'élèves et d'élèves majeurs des écoles de la Fédération des écoles genevoises de musique (EGM), à savoir le Conservatoire de musique de Genève, le Conservatoire populaire de musique de Genève et l'institut Jaques-Dalcroze. Elle est régie par les articles 60 et suivants du CCS, ainsi que par les présents statuts.</p>	<p>Art. 1 Dénomination</p> <p>Sous le nom de « Association des parents d'élèves et d'élèves majeurs de Ecoles Genevoises de Musique » (ci-après dénommée ASPEM), il a été constitué une association de parents d'élèves et d'élèves majeurs des écoles de la Confédération des Ecoles Genevoises de Musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM), à savoir le Conservatoire de musique de Genève, le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), l'Institut Jaques-Dalcroze, l'Accademia d'Archi, l'Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (ETM), Les Cadets de Genève, le Studio Kodaly, l'Ecole de Danse de Genève, l'Espace Musical et l'Ondine Genevoise. Elle est régie par les articles 60 et suivants du CCS, ainsi que par les présents statuts.</p>
<p>Art. 4 Buts</p> <p>L'ASPEM a pour buts :</p> <p>a) de veiller à maintenir l'offre et la qualité de l'enseignement dans les EGM ;</p> <p>c) de donner une information en ce qui concerne l'éducation musicale des élèves des EGM</p>	<p>Art. 4 Buts</p> <p>L'ASPEM a pour buts :</p> <p>a) de veiller à maintenir l'offre et la qualité de l'enseignement dans les écoles de la CEGM ;</p> <p>c) de donner une information en ce qui concerne l'éducation musicale des élèves des écoles de la CEGM ;</p>
<p>Art. 14 Adhésion</p> <p>a) membres actifs : tout parent d'élève ou tout élève majeur inscrit dans une des trois écoles de la Fédération des EGM pourra Adhérer à l'association. Il devra s'acquitter de la cotisation.</p>	<p>Art. 14 Adhésion</p> <p>a) membres actifs : tout parent d'élève ou tout élève majeur inscrit dans une des écoles de la CEGM pourra adhérer à l'association. Il devra s'acquitter de la cotisation.</p>



Madam, Sir,

You find attached an invitation to come to a meeting to resurrect an association that represents the parents whose children learn music, and defend and explain their interests as well as needs in music education in the Canton Geneva. In many institutions, where we learn about music are increasingly foreign participants and some of them would prefer to communicate in English. Therefore we offer a summary in English and invite to join us for a meeting

General assembly ASPEM

Thursday, February 1st, 2018 7.30pm

at Salle de spectacle de l'Institut Jaques-Dalcroze, rue de la terrassière 44, 1207 Genève.

A little cocktail will be offered after the meeting.

During a preliminary, very constructive meeting on October 11th, 2017 we found out that there is real need to re-activate the association: Association des Parents d'élèves et des élèves majeurs des Ecoles Genevoises de Musique (ASPEM).

Parents can become members for now once the association will convene on Thursday, February 1st, 2018 as their children enjoy a musical education which may be improved integrating technology as well as subsidies for the parents. You can become member by either paying 20 Sfr p.a. to the following postbank account: CCP 17-466943-3 before the meeting, or you join us for the meeting and pay 20 Sfr at that occasion.

We sincerely hope to see many of you as we are optimistic to re-activate this association. The agenda that paying members or ex officio members have to vote on is as follows:

1. Agreement about the agenda
2. Acceptance of the minutes of the last General assembly
3. Acceptance of the report about prior activities
4. Acceptance of the accounts
5. Discharge of existing committee
6. Modification of the existing statutes (as annex in French)
7. Election for the acting committee, president as well as auditors of the accounts
8. Other issues.

On behalf of the existing committee we look forward welcoming you and your friends in order to re-activate the association ASPEM.

Sincerely yours

Denise Gori, President